

Arrêté de la DACS du 20 mars 2009 fixant les collèges électoraux en vue de l'élection des membres du Conseil national des greffiers de tribunal de commerce

NOR : JUSC0906395A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de commerce, notamment son article R. 741-10 ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 1991 fixant les collèges électoraux en vue de l'élection des membres du Conseil national des greffiers de tribunal de commerce,

Arrête :

Article 1^{er}

Les collèges électoraux fixés pour l'élection des membres du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, conformément à l'article R. 741-10, alinéa 2, du code de commerce, sont composés ainsi qu'il suit :

- les greffiers des tribunaux de commerce dont l'office est situé dans les ressorts des cours d'appel d'Agen et de Limoges éliront un membre du Conseil national ;
- les greffiers des tribunaux de commerce dont l'office est situé dans les ressorts des cours d'appel d'Angers et de Poitiers éliront un membre du Conseil national ;
- les greffiers des tribunaux de commerce dont l'office est situé dans les ressorts des cours d'appel de Bastia et de Nîmes éliront un membre du Conseil national ;
- les greffiers des tribunaux de commerce dont l'office est situé dans les ressorts des cours d'appel de Besançon et de Dijon éliront un membre du Conseil national ;
- les greffiers des tribunaux de commerce dont l'office est situé dans les ressorts des cours d'appel de Bourges et d'Orléans éliront un membre du Conseil national ;
- les greffiers des tribunaux de commerce dont l'office est situé dans les ressorts des cours d'appel de Chambéry et de Grenoble éliront un membre du Conseil national ;
- les greffiers des tribunaux de commerce dont l'office est situé dans les ressorts des cours d'appel de Nancy et de Reims éliront un membre du Conseil national.

Article 2

L'arrêté du 13 septembre 1991 susvisé est abrogé.

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 20 mars 2009.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice :
La directrice des affaires civiles et du sceau,
P. FOMBEUR